



**Instructions pour l'obtention de l'aide budgétaire pour installations de
collecte des eaux de pluie
en application du règlement grand-ducal du 14 mai 2003 concernant
l'allocation d'une aide budgétaire aux particuliers pour la mise en place
d'une installation de collecte des eaux de pluie**

En vue de l'obtention de l'aide budgétaire pour installations de collecte des eaux de pluie, veuillez :

- remplir le formulaire « Demande en obtention d'une aide budgétaire pour la mise en place d'une infrastructure de collecte des eaux de pluie »
- envoyer le formulaire accompagné de
 - a) l'original de la facture acquittée ou d'une preuve de paiement de l'installation
 - b) le protocole de réception de l'installation

à l'adresse suivante :

Administration de la Gestion de l'Eau
51-53, rue de Merl
L- 2146 Luxembourg

Votre installation doit avoir été réceptionnée par la Chambre des Métiers. A cette fin, veuillez remplir le formulaire « Demande de réception pour installations de récupération d'eau de pluie » et l'envoyer à l'adresse suivante:

Chambre des Métiers
Service de Contrôle et de Réception du Bâtiment
B.P. 1604
L- 1016 Luxembourg

La demande en obtention d'une aide budgétaire pour installations de collecte des eaux de pluie est à introduire avant le 1^{er} mars de l'année qui suit celle pendant laquelle l'installation a été réalisée et dans un délai de trois 3 mois à compter de la réception par la Chambre des Métiers.